UN MINISTÈRE QUI CONTRIBUE AUX PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

En tant qu'organisme central, le ministère des Finances joue un rôle clé au sein du gouvernement, particulièrement en ce qui concerne le financement des services publics. Les objectifs identifiés dans le présent plan stratégique contribuent à la réalisation des priorités énoncées dans le plan d'action gouvernemental *Briller parmi les meilleurs.*

La santé et l'éducation
Une des responsabilités du ministère des Finances est d'assurer la pérennité du réseau de la santé ainsi que le financement de l'éducation. De plus, dans le cadre des négociations fédérales-provinciales, le Ministère vise à s'assurer d'une contribution adéquate du gouvernement fédéral au financement de la santé, de l'éducation et des autres programmes à frais partagés.

Le développement économique et régional
La compétitivité des entreprises québécoises est un élément essentiel à la réalisation du plein potentiel économique du Québec. Dans cette perspective, le MFQ élabore diverses mesures fiscales visant à favoriser l'investissement, l'innovation, le développement des régions ainsi que la création d'emplois. Par ailleurs, la modernisation de l'encadrement du secteur financier a également pour but d'accroître la capacité concurrentielle des entreprises du Québec.

L'épanouissement de la famille
Certaines mesures fiscales favorables à la famille ont déjà été mises en place, telles que le soutien aux enfants et la prime au travail. Le Ministère poursuit les travaux visant à améliorer le régime fiscal de façon à le rendre encore plus favorable aux familles et aux personnes les plus démunies.

L'identité du Québec
Dans le cadre des rencontres avec les autres provinces et le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec a fait preuve de leadership sur les questions du déséquilibre fiscal et de la péréquation. Le MFQ, par son rôle de conseiller auprès du Ministre et du gouvernement, poursuivra sa collaboration dans ces dossiers, notamment en fournissant les données et les études nécessaires à renforcer et défendre la position du Québec lors de ces négociations.

Le redéfinition du rôle de l'État
Par sa collaboration à la mise sur pied du gouvernement en ligne, à la révision des mandats des sociétés d'État et à l'examen et à la mise en place de nouveaux modes de financement des services publics et des infrastructures, le Ministère illustre concrètement sa participation à la redéfinition du rôle et des façons de faire de l'État.

LES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Le Québec, à l'instar d'autres gouvernements en Occident, s'est doté en 1996 d'une loi sur l'équilibre budgétaire afin d'assurer le redressement des finances publiques. Malgré les progrès accomplis, la situation budgétaire demeure très difficile en raison des problèmes structurels qui caractérisent les finances publiques québécoises, dont un niveau trop élevé des dépenses qui s'est traduit au fil des ans par un endettement et un fardeau fiscal plus lourd que chez nos voisins. Cette situation est exacerbée par le déséquilibre fiscal avec le gouvernement fédéral. Par conséquent, même en situation économique favorable, ces problèmes structurels limitent, dans certains cas, la capacité du Québec de faire les meilleurs choix possibles pour favoriser la croissance de l'économie et répondre aux besoins de la population.

Le vieillissement rapide de la population impose au gouvernement du Québec d'agir maintenant pour assurer l'avenir de nos services publics, sans faire supporter un fardeau excessif par les générations à venir. Les tendances démographiques indiquent, en effet, une diminution de la population en âge de travailler ainsi qu'une augmentation du nombre et de la proportion de personnes âgées au sein de la population. Plusieurs pays occidentaux sont confrontés à des défis semblables et recherchent des solutions durables, dont des nouveaux modes de financement des services publics et des infrastructures. Le Québec doit trouver les solutions qui lui conviennent, tout en préservant ses principaux acquis sociaux.

ENJEU > UN ENVIRONNEMENT FISCAL ÉQUITABLE, COMPÉTITIF ET SIMPLE

ORIENTATION > DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT FISCAL QUI STIMULE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE TOUT EN RÉPONDANT AUX BESOINS DES CONTRIBUABLES

CONTEXTE ET ENJEUX

L'allégement du fardeau fiscal et la compétitivité

- Malgré les récentes baisses d'impôt consenties par le gouvernement, le fardeau fiscal au Québec demeure très élevé, ce qui nuit à la croissance de l'emploi et de l'investissement, réduit l'incitation au travail et encourage le travail au noir et l'évasion fiscale.
- C'est au Québec que le total des recettes fiscales prélevées par les deux ordres de gouvernement et les administrations locales est le plus élevé. En 2002, le fardeau fiscal global représentait 37,9 % du produit intérieur brut pour le Québec, comparativement à 34,4 % en Ontario et à 28,0 % en Alberta.
- Le régime québécois d'imposition des sociétés est globalement compétitif, mais la taxe sur le capital demeure plus élevée que dans les autres juridictions.

Axes d'intervention

- **Allégement du fardeau fiscal**
- **Compétitivité fiscale**

L'équité et la simplification du régime fiscal

- Le premier objectif du régime fiscal est de prélever des revenus suffisants et stables afin de financer les dépenses publiques. Le régime fiscal doit atteindre cet objectif tout en étant équitable, neutre et simple.
- En matière d'équité, le régime fiscal doit s'assurer qu'un contribuable soit imposé en fonction de sa capacité de payer et que les contribuables ou familles ayant des caractéristiques similaires soient imposés de façon similaire.
- L'évasion fiscale a des conséquences sérieuses sur l'équité entre contribuables, puisque ceux qui y participent utilisent des services publics qu'ils ne financent pas et sont, par conséquent, responsables d'une hausse du fardeau fiscal de ceux qui paient leurs taxes et leurs impôts.
- Le régime fiscal est complexe tant par la multiplicité de ses dispositions que par leur application. Les particuliers comme les entreprises consacrent beaucoup de temps et de ressources pour respecter leurs obligations fiscales, que ce soit la production de déclarations, les recherches fiscales liées à la complexité de la législation ou encore le suivi des vérifications et des appels.

Axe d'intervention

- **Équité et simplification du régime fiscal**

OBJECTIFS ET INDICATEURS

Allégement

Réduire l'écart fiscal à l'impôt des particuliers par rapport à la moyenne canadienne

> Écart entre le Québec et la moyenne canadienne pour les impôts des particuliers

> Comparaison de l'importance des recettes fiscales dans le PIB au Québec et dans les autres juridictions

Revoir le régime fiscal afin qu'il incite davantage au travail et soit plus favorable à l'ensemble des contribuables, en particulier à la classe moyenne, aux familles et aux plus démunis

> Réduction du fardeau fiscal de ces catégories de contribuables

> Impact des mesures fiscales sur les taux marginaux implicites de taxation

Compétitivité fiscale

Rendre le régime fiscal des entreprises plus compétitif

> Écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces à l'égard du régime d'imposition des entreprises

> Écart entre la taxe sur le capital au Québec et dans les autres provinces

Améliorer le régime fiscal dans le but de favoriser l'investissement, l'innovation, le développement des régions et la création d'emplois

> Mesures fiscales stratégiques de soutien à l'économie

Équité et simplification

Assurer l'équité du régime fiscal

> Nombre et type d'actions mises en place pour assurer l'équité du régime fiscal

> Répartition des impôts et taxes selon la tranche de revenus des contribuables

> Sommes additionnelles récupérées par la lutte contre l'évasion fiscale : récupérer la somme de 400 M$ d'ici la fin de l'année financière 2005-2006

Simplifier le régime fiscal

> Nombre de mesures révisées ou modifiées visant à simplifier le régime

> Nombre de mesures harmonisées avec le régime fédéral visant à simplifier le régime

> Nombre de nouvelles mesures de simplification mises en place

ENJEU > UN SECTEUR FINANCIER DYNAMIQUE ET MODERNE

ORIENTATION > MODERNISER L'ENCADREMENT DU SECTEUR FINANCIER ET DES PERSONNES MORALES

CONTEXTE ET ENJEUX

Le secteur des services financiers

- Le secteur financier est confronté à des évolutions rapides et complexes, tant sur les plans national qu'international. Ces changements constituent autant d'enjeux qui doivent être analysés afin d'élaborer des solutions fondées sur une expertise et des méthodologies qui permettront de favoriser le progrès ainsi qu'un meilleur positionnement du secteur financier québécois.
- Le Québec vient de se doter d'un nouvel outil d'encadrement du secteur financier québécois, l'Autorité des marchés financiers, dont le double objectif est d'assurer la protection des épargnants et des utilisateurs de services financiers ainsi que le progrès de cette industrie au Québec.
- Le guichet unique mis en place devrait permettre aux consommateurs de services financiers d'obtenir une meilleure information et de mieux faire valoir leurs droits. Le défi des prochaines années sera de concrétiser cette ambition sur le terrain des opérations de la nouvelle Autorité des marchés financiers du Québec.
- L'accès aux capitaux demeure un élément déterminant de la capacité concurrentielle des entreprises québécoises. Tout doit donc être mis en œuvre pour améliorer l'efficacité des marchés financiers, et ce, dans le contexte de la remise en question du régime réglementaire découlant des récents scandales financiers.

Axes d'intervention

- **Épargnants et utilisateurs de services financiers**
- **Entreprises du secteur des services financiers**

L'encadrement des personnes morales

- Le fonctionnement des personnes morales exige des règles de gouvernance et des standards de plus en plus élevés. Le Québec se doit de satisfaire à ces standards s'il veut maintenir la constitution de personnes morales à charte québécoise.

Axe d'intervention

- **Personnes morales et associations**

OBJECTIFS ET INDICATEURS

Épargnants et utilisateurs de services financiers

Améliorer la confiance des épargnants et des utilisateurs par l'application d'un nouveau cadre législatif et réglementaire

> Accessibilité et efficacité du processus de traitement des plaintes des épargnants et utilisateurs

Entreprises du secteur des services financiers

Faciliter les opérations à travers le Canada par la simplification du système des valeurs mobilières, en collaboration avec les autres provinces

> Nombre et type d'éléments d'harmonisation de la réglementation mis en place avec les autres provinces

> Réduction du nombre d'interventions auprès des différentes autorités d'encadrement à travers le Canada

Poursuivre les actions visant à favoriser l'établissement et le maintien d'un secteur financier dynamique

> Nombre et type de nouvelles actions mises en place sur une base annuelle

Personnes morales et associations

Revoir l'encadrement des personnes morales en actualisant le droit corporatif et en simplifiant le droit associatif

> Augmentation du nombre de personnes morales à charte québécoise

> Réduction, sur une base annuelle, du nombre de lois d'intérêt privé présentées à l'Assemblée nationale dans le secteur associatif

ENJEU > LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

ORIENTATION > DÉVELOPPER DES NOUVELLES FAÇONS DE FAIRE ET UNE GESTION INTERNE PLUS EFFICACES

CONTEXTE ET ENJEUX

La modernisation de l'État

- Avec l'arrivée du nouveau gouvernement au printemps 2003, s'est amorcé un processus de modernisation de l'État et de ses structures. Ce projet vise à améliorer la prestation de services, à obtenir des gains d'efficacité et à accroître la prospérité collective. Le ministère des Finances entend participer à ce processus gouvernemental.

Axes d'intervention

- **Sociétés d'États**

 La révision du rôle des sociétés d'État soulève certaines questions quant à leur mandat et leurs règles de gouverne. Le MFQ a un rôle à jouer dans ce processus et entend examiner des nouveaux mécanismes de reddition de comptes pour les sociétés d'État dont la loi relève de la responsabilité du Ministre.

- **Gouvernement en ligne**

 La mise en œuvre du gouvernement en ligne exige une collaboration de l'ensemble des ministères et organismes afin de faciliter l'accès à tous les services gouvernementaux. Le MFQ collabore activement à ce projet, notamment à l'égard du développement des modes de perception et de paiements électroniques au gouvernement. De plus, le site Internet du MFQ fera l'objet d'une mise à jour régulière et sa convivialité sera améliorée dans la perspective d'offrir le meilleur service possible à sa clientèle.

OBJECTIFS ET INDICATEURS

Sociétés d'État

Renforcer les mécanismes de reddition de comptes des sociétés d'État

> Nombre et type de mécanismes mis en place

Participer à la révision des mandats de certaines sociétés d'État et de leurs règles de fonctionnement

Sociétés d'État à vocation économique

> Rentabilité : effectuer un retour à la rentabilité d'ici 2006

> Rendement : d'ici 2008, atteindre un taux qui soit au moins équivalent au coût des emprunts du gouvernement

Sociétés d'État à caractère commercial

> Bénéfices accrus d'ici 2008

Gouvernement en ligne

Développer les modes de perception et de paiements électroniques au gouvernement et fournir aux ministères et organismes les outils appropriés

> Paiement en ligne pour les sites Internet, les centres d'appel et les comptoirs de services du gouvernement

> Cartes Affaires pour les achats des ministères

> Mesures visant à augmenter le nombre de paiements par virement automatique

Contribuer au développement du gouvernement en ligne, notamment le Portail gouvernemental de services aux entreprises

> Projets auxquels le MFQ a apporté sa collaboration

Faciliter l'accès en ligne aux publications et documents d'information produits par le MFQ

> Augmentation du nombre de publications disponibles en ligne

> Convivialité du site Internet

ENJEU > DES REVENUS ADAPTÉS AUX RESPONSABILITÉS DU QUÉBEC

ORIENTATION > CORRIGER LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

CONTEXTE ET ENJEUX

Le déséquilibre fiscal

- La fédération canadienne est en situation de déséquilibre fiscal. Le gouvernement fédéral réalise des surplus importants et croissants alors que les provinces, exception faite de l'Alberta, peinent pour atteindre l'équilibre budgétaire. Il existe également des écarts grandissants entre les provinces dans leur capacité d'offrir à leur population des services publics adéquats.
- Des gains importants ont été réalisés à l'automne 2004 au chapitre du financement fédéral de la santé. Toutefois, des améliorations importantes doivent être apportées au financement fédéral des dépenses des provinces en matière d'éducation postsecondaire et d'aide sociale. Le niveau du financement doit être augmenté et la formule de répartition entre les provinces doit être revue. De plus, il est impératif de mettre en place un mécanisme adéquat et prévisible d'augmentation de ce transfert, à l'instar de celui obtenu pour la santé lors de la rencontre des premiers ministres de septembre 2004.
- En ce qui concerne la péréquation, la nouvelle politique fédérale est en contradiction avec l'objectif inscrit dans la Constitution du Canada de « donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables ».
- La correction de ces problèmes est essentielle au bon fonctionnement de la société québécoise et à l'amélioration des finances publiques.

Axes d'intervention

- **Programmes à frais partagés**
- **Péréquation**
- **Leadership du Québec**



OBJECTIFS ET INDICATEURS

Programmes à frais partagés

S'assurer d'une contribution adéquate du gouvernement fédéral au financement de la santé, de l'enseignement postsecondaire, de l'aide sociale et des autres programmes à frais partagés

> Évolution des transferts fédéraux en proportion des dépenses du Québec en santé, en enseignement postsecondaire, en aide sociale et dans les autres programmes

Péréquation

Veiller à ce que les modalités du programme de péréquation respectent l'article 36(2) de la Constitution

> Impact financier des améliorations apportées au programme de péréquation

> Stabilité et prévisibilité des paiements de péréquation

Leadership du Québec

Favoriser une concertation plus étroite des provinces dans leurs discussions avec le gouvernement fédéral

> Nombre et type d'actions mises en œuvre en collaboration avec les autres provinces

> Contribution du Québec aux travaux du panel d'experts sur le déséquilibre fiscal mis en place par le Conseil de la fédération et de celui mis en place par le gouvernement fédéral sur la péréquation

ENJEU > DES FINANCES PUBLIQUES SAINES

ORIENTATION > POURSUIVRE LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE FINANCES PUBLIQUES

CONTEXTE ET ENJEUX

L'équilibre budgétaire et la gestion de la dette

- Malgré les progrès des dernières années à l'égard de l'assainissement des finances publiques du Québec, la situation demeure fragile.
- La dette totale du Québec représentait plus de 45 % du PIB au 31 mars 2004 – près du double de celle de l'Ontario – et ne cesse d'augmenter, de sorte que le service de la dette du gouvernement est le troisième poste de dépenses en importance après la santé et l'éducation.
- Toute amélioration durable de l'état des finances publiques nécessite des actions pour corriger les problèmes structurels du Québec : une part plus importante de la richesse consacrée au financement des services publics comparativement aux autres provinces canadiennes; le fardeau fiscal le plus élevé au Canada; un endettement supérieur aux autres provinces; des revenus de transferts fédéraux insuffisants.

Axes d'intervention

- **Équilibre budgétaire**
- **Financement et gestion de la dette**

Une obligation de transparence

- L'obligation de transparence nécessite que les informations financières puissent présenter, en temps opportun, un portrait complet de la situation afin de permettre à l'ensemble des intervenants concernés d'être bien informés de l'état des finances publiques, et qu'ils soient en mesure de comprendre la situation et les choix qui s'ensuivent. À cet égard, le ministère des Finances entend poursuivre sa collaboration avec le Vérificateur général.
- Afin de mettre de l'avant des solutions et des moyens d'action conformes aux attentes et aux priorités de la population, il est important que les Québécoises et les Québécois soient consultés et qu'ils puissent y apporter leur pleine contribution.

Axe d'intervention

- **Rigueur et transparence**

OBJECTIFS ET INDICATEURS

Équilibre budgétaire

Maintenir l'équilibre budgétaire en respectant la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

> Déficit / surplus

> Cote de crédit du Québec

Veiller à assurer la cohérence entre le cadre budgétaire, les priorités gouvernementales et les projets soumis au gouvernement

Projets des ministères et organismes

> Avis du MFQ sur l'ensemble des projets soumis au Conseil des ministres par les ministères et organismes

Projets économiques d'envergure

> Nombre de projets analysés

Financement et gestion de la dette

Ralentir le rythme de croissance de la dette

> Dette en pourcentage du PIB

> Service de la dette en pourcentage des revenus budgétaires

> Mises de fonds minimales dans les sociétés d'État

Financer les opérations du secteur public québécois et gérer la dette au meilleur coût

> Sources de financement diversifiées

Rigueur et transparence

Améliorer la reddition de comptes financière

> Délai de publication des comptes publics et de la synthèse des opérations financières

> Améliorations apportées au processus de reddition de comptes

Informer et consulter la population sur une base régulière

> Publication de documents d'analyse relatifs aux finances publiques

> Tenue de consultations prébudgétaires sur une base régulière

Rendre publiques les statistiques sur le régime fiscal et des analyses sur l'évolution récente et anticipée des économies québécoise, canadienne et internationale

> Publication régulière de documents d'analyse conjoncturelle et structurelle

> Publication de documents sur les statistiques fiscales et les dépenses fiscales

ENJEU > LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

ORIENTATION > DÉVELOPPER DES NOUVELLES FAÇONS DE FAIRE ET UNE GESTION INTERNE PLUS EFFICACES

CONTEXTE ET ENJEUX

La gestion prévisionnelle des ressources humaines

- Le processus de modernisation de l'État comporte un volet sur la planification de la main-d'œuvre dans la fonction publique. Dans le cadre de ce processus, chaque ministère produit un plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Dans son plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines, le MFQ entend miser, d'une part, sur l'attraction et la fidélisation du personnel et, d'autre part, sur une meilleure adéquation entre les compétences professionnelles et les exigences des emplois.
- Le ministère des Finances est en compétition, pour l'attraction et la fidélisation du personnel, avec les autres ministères et organismes, le gouvernement fédéral et le secteur privé. Le Ministère doit donc se distinguer en tant qu'employeur de choix, notamment en favorisant la qualité de vie au travail et un sentiment d'appartenance.
- Le Ministère doit également être en mesure de s'adapter à des changements parfois rapides, en donnant l'opportunité au personnel de développer de nouvelles compétences. Une meilleure adéquation entre les compétences professionnelles et les exigences des emplois devrait rendre le fonctionnement du Ministère plus efficace tout en permettant au personnel de relever des défis stimulants et ainsi contribuer à la fidélisation et au sentiment d'appartenance.



Finances Québec

OBJECTIFS ET INDICATEURS

Gestion prévisionnelle des resources humaines

Accroître l'attraction et la fidélisation du personnel

> Nombre d'activités promotionnelles pour faire connaître le Ministère : réaliser 20 activités d'ici 2008

> Nombre de personnes ayant participé au programme de mobilité interne

> Nombre d'activités favorisant la qualité de vie au travail : assurer la mise en oeuvre de 12 activités, programmes ou services par année

Assurer une meilleure adéquation entre les compétences professionnelles et les exigences des emplois

> Stratégies développées pour le maintien des compétences

> Nombre de jours de formation par année : atteindre une moyenne de 3 jours de formation par employé par année

Le plan stratégique est un document public dans lequel le Ministère prend des engagements, formulés en termes d'objectifs.

Ce document est également disponible sur Internet à l'adresse : **www.finances.gouv.qc.ca**

ISBN 2-550-44429-9
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2005
Date de publication : mai 2005

NOTE
Lorsque la forme masculine est employée dans cet ouvrage, elle désigne aussi bien les femmes que les hommes. Dans ce cas, elle n'est utilisée que dans le seul but d'alléger le texte.

Pour nous joindre :
12, rue Saint-Louis, Québec (Québec) G1R 5L3
Téléphone : (418) 528-9323
Télécopieur : (418) 646-1631
Courriel : info@finances.gouv.qc.ca

2005-2008

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1057-20050511



PLAN STRATÉGIQUE
DU MINISTÈRE DES FINANCES

Québec

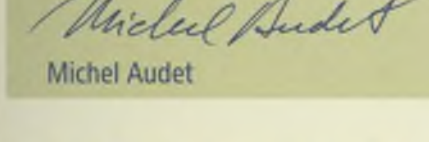
MOT DU **MINISTRE**

C'est avec fierté que je présente le Plan stratégique 2005-2008 du ministère des Finances.

Le Québec est confronté à des défis importants en matière de finances publiques. Ces défis commandent des solutions durables pour le Québec d'aujourd'hui ainsi que celui de demain. Les grandes orientations retenues dans ce plan permettront de soutenir la croissance de l'économie et d'améliorer la situation financière du gouvernement.

Il comporte des objectifs ambitieux dont la réalisation repose sur la détermination et la vision du gouvernement comme sur les compétences et le leadership du ministère des Finances du Québec.

Le ministre des Finances,



Michel Audet

NOTRE **MISSION**

La *Loi sur le ministère des Finances* confère au ministre la mission de favoriser le développement économique et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

À ces fins, le ministère des Finances conseille et appuie le ministre et le gouvernement en matière de finances publiques, ce qui l'amène à élaborer et à proposer des politiques, dans les domaines économique, fiscal, budgétaire, financier et comptable, ainsi que des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale.

NOS **CHAMPS DE COMPÉTENCES**

- **Politique fiscale**
- **Politique budgétaire**
- **Politique économique**
- **Relations financières fédérales—provinciales**
- **Comptabilité gouvernementale**
- **Financement et gestion de la dette**
- **Opérations bancaires et financières**
- **Institutions financières**
- **Sociétés d'État**

NOTRE **VISION**

Le ministère des Finances, par son apport à la gestion rigoureuse des finances publiques, entend être reconnu comme un symbole d'excellence au service du développement économique du Québec et de l'ensemble de la société québécoise.

NOS **FONCTIONS**

En tant qu'organisme central, le ministère des Finances a un rôle conseil auprès du ministre et du gouvernement et assure la mise en œuvre des décisions gouvernementales en matière financière. En plus d'effectuer un suivi de la situation financière du gouvernement et de l'état de l'économie québécoise, le ministère des Finances remplit les fonctions suivantes :

- Préparer et présenter à l'Assemblée nationale le discours sur le budget.
- Établir et proposer au gouvernement le niveau global des dépenses.
- Proposer au gouvernement des orientations en matière de revenus et des conseils en matière d'investissements.
- Surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État.
- Gérer le fonds consolidé du revenu et la dette publique.
- Veiller à la préparation des comptes publics et des autres rapports financiers du gouvernement.
- Élaborer des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisation, de concert avec le Conseil du trésor, et établir le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives.
- Élaborer et proposer au Conseil du trésor les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et les organismes, les règles relatives aux paiements faits sur le fonds consolidé du revenu ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.



ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1057-dos0511

Plan stratégique 2005-2008



Ministère des Finances

Québec

Plan stratégique 2005-2008



Mai 2005

Ministère des Finances
Québec

ENJEUX	Des finances publiques saines	Un environnement fiscal équitable, compétitif et simple	Des revenus adaptés aux responsabilités du Québec	Un secteur financier dynamique et moderne	La modernisation de l'État
GRANDES ORIENTATIONS	Poursuivre les progrès en matière de finances publiques	Développer un environnement fiscal qui stimule la croissance économique tout en répondant aux besoins des contribuables	Corriger le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces	Moderniser l'encadrement du secteur financier et des personnes morales	Développer des nouvelles façons de faire et une gestion interne plus efficaces

AXES OBJECTIFS INDICATEURS

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Maintenir l'équilibre budgétaire en respectant la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

> Déficit/surplus
> Cote de crédit du Québec

Veiller à assurer la cohérence entre le cadre budgétaire, les priorités gouvernementales et les projets soumis au gouvernement

- Projets des ministères et organismes
 > Avis du MFQ sur l'ensemble des projets soumis au Conseil des ministres par les ministères et organismes
- Projets économiques d'envergure
 > Nombre de projets analysés

FINANCEMENT ET GESTION DE LA DETTE

Ralentir le rythme de croissance de la dette

> Dette en pourcentage du PIB
> Service de la dette en pourcentage des revenus budgétaires
> Mises de fonds minimales dans les sociétés d'État

Financer les opérations du secteur public québécois et gérer la dette au meilleur coût

> Sources de financement diversifiées

RIGUEUR ET TRANSPARENCE

Améliorer la reddition de comptes financière

> Délai de publication des comptes publics et de la synthèse des opérations financières
> Améliorations apportées au processus de reddition de comptes

Informer et **consulter** la population sur une base régulière

> Publication de documents d'analyse relatifs aux finances publiques
> Tenue de consultations prébudgétaires sur une base régulière

Rendre publiques les statistiques sur le régime fiscal et des analyses sur l'évolution récente et anticipée des économies québécoise, canadienne et internationale

> Publication régulière de documents d'analyse conjoncturelle et structurelle
> Publication de documents sur les statistiques fiscales et les dépenses fiscales

ALLÉGEMENT

Réduire l'écart fiscal à l'impôt des particuliers par rapport à la moyenne canadienne

> Écart entre le Québec et la moyenne canadienne pour les impôts des particuliers
> Comparaison de l'importance des recettes fiscales dans le PIB au Québec et dans les autres juridictions

Revoir le régime fiscal afin qu'il incite davantage au travail et soit plus favorable à l'ensemble des contribuables, en particulier à la classe moyenne, aux familles et aux plus démunis

> Réduction du fardeau fiscal de ces catégories de contribuables
> Impact des mesures fiscales sur les taux marginaux implicites de taxation

COMPÉTITIVITÉ FISCALE

Rendre le régime fiscal des entreprises plus compétitif

> Écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces à l'égard du régime d'imposition des entreprises
> Écart entre la taxe sur le capital au Québec et dans les autres provinces

Améliorer le régime fiscal dans le but de favoriser l'investissement, l'innovation, le développement des régions et la création d'emplois

> Mesures fiscales stratégiques de soutien à l'économie

ÉQUITÉ ET SIMPLIFICATION

Assurer l'équité du régime fiscal

> Nombre et type d'actions mises en place pour assurer l'équité du régime fiscal
> Répartition des impôts et taxes selon la tranche de revenus des contribuables
> Sommes récupérées par la lutte contre l'évasion fiscale : récupérer la somme de $400M d'ici la fin de l'année financière 2006

Simplifier le régime fiscal

Nombre et type :

> de mesures révisées ou modifiées visant à simplifier le régime
> de mesures harmonisées avec le régime fédéral visant à simplifier le régime
> de mesures de simplification mises en place

PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS

S'assurer d'une contribution adéquate du gouvernement fédéral au financement de la santé, de l'enseignement postsecondaire, de l'aide sociale et des autres programmes à frais partagés

> Évolution des transferts fédéraux en proportion des dépenses du Québec en santé, en enseignement postsecondaire, en aide sociale et dans les autres programmes

PÉRÉQUATION

S'assurer que les modalités du programme de péréquation respectent l'article 36(2) de la Constitution

> Impact financier des améliorations apportées au programme de péréquation
> Stabilité et prévisibilité des paiements de péréquation

LEADERSHIP DU QUÉBEC

Favoriser une concertation plus étroite des provinces dans leurs discussions avec le gouvernement fédéral

> Nombre et type d'actions mises en œuvre en collaboration avec les autres provinces
> Contribution du Québec aux travaux du panel d'experts sur le déséquilibre fiscal mis en place par le Conseil de la fédération et de celui mis en place par le gouvernement fédéral sur la péréquation

ÉPARGNANTS ET UTILISATEURS

Améliorer la confiance des épargnants et des utilisateurs par l'application d'un nouveau cadre législatif et réglementaire

> Accessibilité et efficacité du processus de traitement des plaintes des épargnants et utilisateurs

ENTREPRISES DU SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Faciliter les opérations à travers le Canada par la simplification du système des valeurs mobilières, en collaboration avec les autres provinces

> Nombre et type d'éléments d'harmonisation de la réglementation mis en place avec les autres provinces
> Réduction du nombre d'interventions auprès des différentes autorités d'encadrement à travers le Canada

Poursuivre les actions visant à favoriser l'établissement et le maintien d'un secteur financier dynamique

> Nombre et type de nouvelles actions mises en place sur une base annuelle

PERSONNES MORALES ET ASSOCIATIONS

Revoir l'encadrement des personnes morales en actualisant le droit corporatif et en simplifiant le droit associatif

> Augmentation du nombre de personnes morales à charte québécoise
> Réduction, sur une base annuelle, du nombre de lois d'intérêt privé présentées à l'Assemblée nationale dans le secteur associatif

SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Renforcer les mécanismes de reddition de comptes des sociétés d'État

> Nombre et type de mécanismes mis en place

Participer à la révision des mandats de certaines sociétés d'État et de leurs règles de fonctionnement

- Sociétés d'État à vocation économique
 > Rentabilité : effectuer un retour à la rentabilité d'ici 2006
 > Rendement : d'ici 2008, atteindre un taux qui soit au moins équivalent au coût des emprunts du gouvernement
- Sociétés d'État à caractère commercial
 > Bénéfices accrus d'ici 2008

GOUVERNEMENT EN LIGNE

Développer les modes de perception et de paiements électroniques au gouvernement et fournir aux ministères et organismes les outils appropriés

> Paiement en ligne pour les sites Internet, les centres d'appel et les comptoirs de services du gouvernement
> Cartes Affaires pour les achats des ministères
> Mesures visant à augmenter le nombre de paiements par virement automatique

Contribuer au développement du gouvernement en ligne, notamment le Portail gouvernemental de services aux entreprises

> Projets auxquels le MFQ a apporté sa collaboration

Faciliter l'accès en ligne aux publications et documents d'information produits par le MFQ

> Augmentation du nombre de publications disponibles en ligne
> Convivialité du site Internet

GESTION PRÉVISIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES

Accroître l'attraction et la fidélisation du personnel

> Nombre d'activités promotionnelles pour faire connaître le Ministère : réaliser 20 activités d'ici 2008.
> Nombre de personnes ayant participé au programme de mobilité interne
> Nombre d'activités favorisant la qualité de vie au travail : assurer la mise en oeuvre de 12 activités, programmes ou services par année

Assurer une meilleure adéquation entre les compétences professionnelles et les exigences des emplois

> Stratégies développées pour le maintien des compétences
> Nombre de jours de formation par année : atteindre une moyenne de 3 jours de formation par employé(e) par année